



# Bulletin de Souscription Offre 2026

À renvoyer à votre service des ressources humaines ou paie au plus tard le 22 mai 2026

Je soussigné(e) : M. Mme

## INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom

Prénom

Date de naissance

Nationalité

Identifiant VINCI Mobility

Société VINCI Mobility

ID VINCI groupe

Adresse personnelle

Code postal

Ville

Pays

E-mail

Mobile



Les informations requises ci-dessus sont nécessaires pour traiter votre demande de souscription et pour la gestion de vos avoirs. Assurez-vous d'avoir complété tous les champs avant de remettre votre bulletin.



### Je déclare avoir pris connaissance :

- des documents sur l'offre mis à ma disposition sur [castor.vinci.com](http://castor.vinci.com) ;
- du prix de souscription ;
- des dispositions au verso de ce bulletin et y adhérer.

### Je certifie :

- être salarié(e) d'une société du groupe VINCI ;
- avoir, à la date de ma souscription, une ancienneté d'au moins 6 mois (consécutifs ou non) dans le groupe VINCI, sur les 12 derniers mois.



### Je choisis d'investir dans (minimum 1 action)

Actions\*

Ce qui correspond au montant d'investissement de :

EUR\*\*

\* Les actions sont acquises par l'intermédiaire du FCPE Castor International Relais 2026 lequel vous émettra des parts correspondant à votre investissement.

\*\*Je renseigne le montant total d'investissement pour procéder au paiement et afin de vérifier qu'il ne dépasse pas le plafond d'investissement applicable. Pour calculer le montant de l'investissement, je multiplie le nombre d'actions que j'ai choisi de souscrire par le prix de souscription qui m'a été communiqué. Je peux également utiliser le simulateur mis à ma disposition sur le site de l'offre. **En cas de divergence** entre ma demande de souscription du nombre d'actions et le montant total que j'ai indiqué en euros, **ma demande sera traitée sur la base du nombre d'actions et je resterai redevable envers mon employeur de la différence, le cas échéant** (cf. section «défaut de paiement – paiement tardif» ci-dessous).

### Je règle en totalité cette somme par prélèvements sur salaire sur 4 mois, à compter de juin 2026

- J'autorise VINCI Mobility à déduire ce montant de mon salaire ;
- Les prélèvements seront effectués conformément à la loi applicable en Suisse. Par conséquent, les prélèvements seront limités à 25 % de mon salaire mensuel brut ;
- S'il existe un différentiel entre le montant d'investissement souhaité et le montant limite à prélever sur salaire, je m'engage à effectuer un virement bancaire auprès de VINCI Mobility. Le montant me sera communiqué par VINCI Mobility.

## J'ai bien noté que :

### DOCUMENTS

Cette offre est **régie** par les dispositions du règlement du PEG Actionnariat International, de ce bulletin, des règlements et DIC du FCPE Castor International Relais 2026 et du FCPE Castor International et du supplément local.

Je peux **consulter** ces documents, ainsi que la Brochure d'information sur l'offre sur **castor.vinci.com**

### INVESTISSEMENT en actions VINCI

Les sommes correspondant à ma souscription seront investies **en actions VINCI** :

- détenues dans un premier temps dans le FCPE Castor International Relais 2026 ;
- puis conservées, après fusion des FCPE, dans le FCPE Castor International.

### ORDRE IRRÉVOCABLE

Mon ordre de souscription devient **irrévocable à la fin de la période de souscription**.

Si je soumetts un ordre sur papier et un ordre électronique, seul l'ordre électronique sera traité.

### BULLETIN COMPLET

**Tout bulletin incomplet ou erroné pourra être refusé**, notamment par exemple s'il n'est pas accompagné du règlement du prix de souscription.

**Je donne expressément mon accord pour la collecte, le traitement et le transfert de mes données personnelles dans les conditions indiquées au verso de ce bulletin (y compris les informations sur les événements qui permettent un cas de déblocage anticipé ou de versement d'une compensation en espèces en lieu et place de la livraison des Actions Gratuites).**

Fait à

Date

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Je déclare avoir conservé une copie de ce bulletin de souscription pour mes archives personnelles.

# Déclarations et engagements

## Mon adhésion

- J'ai bien noté que l'offre Castor International m'est faite exclusivement en Suisse, et que je suis éligible à cette offre en ma qualité de salarié(e) de VINCI Mobility, une société suisse. Si la législation du pays dans lequel je pourrais travailler au moment de l'offre ou au moment de la transmission de mon bulletin de souscription (« Pays Étranger ») rend impossible ou inopportune ma participation à l'offre Castor International, j'accepte que VINCI S.A. se réserve le droit d'annuler mon bulletin de souscription ou de déclencher le rachat de mes avoirs ou les liquider par tout moyen avant la fin de la période de blocage. Dans un tel cas, je ne serai plus éligible aux Actions Gratuites mais je pourrais recevoir une compensation en espèces en lieu et place de ces actions.
- Ma participation à l'offre vaut **adhésion au PEG Actionnariat International** du groupe VINCI.
- Mon investissement sera **bloqué pendant 3 ans**, sauf survenance d'un des cas de déblocage anticipé visés dans la brochure.
- Je suis entièrement **libre d'adhérer** ou non à cette offre. Ma décision à cet égard n'aura aucune influence, positive ou négative, sur mon travail au sein du groupe VINCI.
- L'adhésion à cette offre est distincte de mon contrat de travail. Elle ne me confère **aucun droit ou prétention en relation avec mon travail ou indemnités en résultant**, y compris à l'occasion de la rupture du contrat de travail.
- Ni ce document, ni tout autre document que j'ai pu recevoir dans le cadre de cette offre ou du PEG Actionnariat International, **ne me confère un quelconque droit ou prétention en relation avec des offres futures**.

### **AVERTISSEMENT : Cette offre n'est pas ouverte aux « U.S. Persons ». Je certifie donc que je ne suis pas résident des Etats-Unis d'Amérique.**

En vertu des dispositions du Règlement (UE) n°833/2014 et du Règlement (CE) n°765/2006, tels que modifiés, **cette n'est pas ouverte aux ressortissants russes et aux personnes physiques résidant en Russie, ni aux ressortissants biélorusses et aux personnes physiques résidant en Biélorussie**, sauf (i) en ce qui concerne les ressortissants russes, s'il s'agit de ressortissants d'un Etat Membre de l'Union Européenne, d'un pays membre de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse, ou de personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat Membre de l'Union Européenne, dans un pays membre de l'Espace Economique Européen ou en Suisse, et (ii) en ce qui concerne les ressortissants biélorusses, s'il s'agit de ressortissants d'un Etat Membre de l'Union Européenne ou de personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat Membre de l'Union Européenne.

Je confirme ne pas être concerné(e) par cette restriction.

## Mes versements et mes actions gratuites

- J'atteste sur l'honneur que l'ensemble de mes versements dans le PEG Actionnariat International en 2026 **n'excèdera pas 25 % de ma rémunération annuelle brute estimée** pour 2026.
  1. Pour faire ce calcul, je dois tenir compte des salaires versés depuis le 1er janvier 2026 et faire une estimation des salaires que je devrais percevoir jusqu'à la fin de l'année 2026 sur la base de mon contrat de travail.
  2. Ce calcul est basé sur les montants bruts, c'est-à-dire avant impôt et charges sociales.
- En **complément** de mon investissement, VINCI m'attribuera des **actions gratuites VINCI** suivant les modalités décrites dans la brochure d'information.

## Mon investissement

- L'ensemble des conditions régissant mon investissement et les droits aux actions gratuites sont prévues dans le règlement du PEG Actionnariat International, ce bulletin, les règlements et DIC du FCPE Castor International Relais 2026 et du FCPE Castor International et le supplément local, disponibles sur [castor.vinci.com](http://castor.vinci.com).
- J'ai bien noté que la souscription des actions VINCI s'effectue en euros. Je prends également note que le transfert du produit de cession pourrait être conditionné par la réglementation locale du contrôle des changes à laquelle je pourrais être soumis(e) à ce moment.
- La valeur de mon investissement **suivra l'évolution du cours de l'action VINCI**, cotée sur Euronext, à la hausse comme à la baisse.
- J'ai accès sur [www.vinci.com](http://www.vinci.com) au document d'enregistrement universel et autres rapports financiers qui contiennent **d'importants renseignements** sur les activités, les facteurs de risques, la stratégie et les résultats financiers de VINCI.

## Plafond de l'offre et réduction en cas de sursouscription

- Le nombre d'actions proposé dans le cadre de l'offre est 8 804 006. En cas de demandes dépassant le nombre d'actions offertes, le montant de mon investissement pourra être **réduit**. Le calcul des réductions sera effectué comme suit :
  1. Après avoir constaté le nombre total de souscripteurs, un plafond individuel égal à l'offre moyenne sera déterminé. Les demandes seront servies en totalité à hauteur de ce plafond ;
  2. Après avoir déterminé le nombre d'actions offertes restant à répartir, un pourcentage de réduction sera calculé et appliqué proportionnellement aux demandes individuelles résiduelles restant à satisfaire.
- **J'accepte de réduire le montant de mon investissement à due concurrence, après un arrondi au nombre entier d'actions inférieur**. Le trop versé me sera remboursé ou le montant des prélèvements sur mon salaire sera réduit en conséquence.

## Ma fiscalité

- J'ai pris connaissance des conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer du fait de ma participation à l'offre (dont les principes sont décrits dans le supplément qui m'a été remis) et en assume la **pleine responsabilité**.
- Ni VINCI SA., ni VINCI Mobility, n'ont vocation à me fournir des conseils quant à la fiscalité applicable. Je note qu'il est fortement recommandé de consulter un conseiller fiscal avant de souscrire.
- Je reconnais notamment être **redevable** envers VINCI Mobility de toute somme qu'elle devrait avancer en mon nom au titre de redevances fiscales ou sociales me concernant. VINCI Mobility pourra prélever ces sommes sur mon salaire ou sur toute autre somme qui m'est due. VINCI Mobility pourra également si nécessaire :
  - demander le rachat de mes parts de FCPE ou la cession de mes actions, et ;
  - déduire les sommes susmentionnées du produit de cession.

## Défaut de paiement - paiement tardif

- Si mon calcul du montant total d'investissement est incorrect et ne correspond pas au nombre d'actions que j'ai décidé de souscrire, **ma demande sera traitée sur la base du nombre d'actions indiqué et je resterai redevable envers mon employeur de la différence**. Je reconnais et accepte expressément que mon employeur puisse déduire cette différence de mon salaire, ou convenir d'un autre mode de remboursement. En cas de trop-perçu, je serai remboursé.
- Le présent ordre pourra être **annulé de plein droit en cas de défaut ou de paiement tardif** de mon versement personnel.
- Si mon ordre a été traité, je resterai **redevable** envers VINCI Mobility du montant de ma souscription.
- Je reconnais et j'accepte expressément que VINCI ou VINCI Mobility pourra faire procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, au rachat de la totalité **de mes parts du FCPE** et d'en affecter le produit au remboursement des sommes correspondant au montant de ma souscription.
- Je resterai débiteur de VINCI Mobility si le produit de la vente est insuffisant pour couvrir les sommes dues.
- VINCI Mobility se réserve le droit d'**engager toutes poursuites à mon encontre** pour récupérer les sommes impayées.

## Traitement des données personnelles

- Les informations personnelles contenues dans ce bulletin ainsi que les informations fournies en cas de déblocage anticipé ou de versement d'une compensation en espèces en lieu et place de la livraison des Actions Gratuites feront l'objet d'un **traitement informatique** soumis à :
  - la loi française du 6 janvier 1978 relative à la protection des données personnelles.
  - au Règlement Européen relatif à la protection des données personnelles.
  - aux dispositions relatives à la protection des données applicable en Suisse.
- Les données indiquées dans ce bulletin sont nécessaires à l'exécution du contrat de souscription et à la gestion de mes avoirs dans le cadre du PEG Actionnariat International de VINCI.
- Mes données seront conservées :
  - le temps nécessaire à la gestion de mes avoirs, au moins pour la durée de la période d'indisponibilité du plan ;
  - après le rachat de mes parts, jusqu'à l'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel (aux fins d'archivage).
- Les responsables du traitement sont **VINCI S.A ainsi que VINCI Mobility**.
- Mes données personnelles seront **transférées à AMUNDI ESR** en France qui intervient à la demande de VINCI SA, pour l'exécution de toutes les opérations liées au traitement de ma demande de souscription, tenue de comptes et gestion de mes avoirs.
- J'ai été informé(e) que mon employeur pourrait devoir attester ma participation au PEG Actionnariat International à l'autorité de taxation conformément à la loi fédérale sur l'imposition des participations de collaborateur et l'ordonnance sur l'obligation de délivrer des attestations pour les participations de collaborateur.
- Je dispose du **droit de demander** :
  - l'accès, la modification, la rectification, l'effacement de mes données (après le retrait de la totalité de mes avoirs) ;
  - la limitation du traitement ou de m'y opposer ;
  - la portabilité des données ;
  - l'introduction d'une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.
- **Pour exercer mes droits : [contact.dpo@vinci.com](mailto:contact.dpo@vinci.com) ou auprès de VINCI Mobility.**
- **Une notice d'information** relative au traitement de mes données personnelles dans le cadre de l'offre est disponible sur [castor.vinci.com](http://castor.vinci.com).